

NOMENCLATURE QUALIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC

P EP : PROBATOIRE ECLAIRAGE PUBLIC : Après avis favorable des commissions d'examen et sur décision de son conseil d'administration, l'association QUALIFELEC peut délivrer à l'entreprise (ou établissement) une attestation probatoire en Eclairage Public. Non renouvelable, elle justifie qu'au vu du contenu de son dossier de demande de qualification, l'entreprise (ou établissement) concerné répond à l'ensemble des critères minimum de moyen techniques requis lui permettant de réaliser des travaux d'installation d'équipement électrique dans le domaine d'activité de l'éclairage public.

INDICE ME1 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public soit environ une centaine de foyers lumineux ou, au minimum, ceux équipant trois communes.

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, d'organes de commande, tels qu'horloge, cellule photoélectrique, relais, contacteur, etc.... et des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public.

INDICE ME2 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public, dans la limite de 100 à 500 foyers lumineux

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et des supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE ME3 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public, dans la limite de 500 à 3000 foyers lumineux

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et des supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE ME4 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public, de plus de 3000 foyers lumineux

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et des supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE TN1 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances se situent entre 5 et 10 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN2 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances se situent entre 10 et 25 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN3 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances se situent entre 25 et 50 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN4 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances se situent au-delà de 50 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

MENTION HT - Réseau haute tension : Entreprise qui justifie de références de réalisation nouvelle ou bien de maintenance et d'entretien d'installation haute tension (tensions supérieures à 1000V) d'éclairage public, avec transformateurs HT/BT, boîtes et câbles.

MENTION RT - Régulation de trafic : Entreprise qui justifie de références de réalisation nouvelle ou de modification profonde d'installations avec détection, destinées au contrôle et à la régulation du trafic routier (équipement de carrefour avec boucles de détecteur) ainsi que l'utilisation de panneaux à messages variables associés à tous dispositifs de détection.

MENTION CM - Contrôles et Mesures : Qualifelec, sur décision du comité de qualification, a attribué au présent établissement, la mention CM "Contrôles et Mesures" pour son engagement à justifier auprès des clients de l'autocontrôle des installations d'équipement électrique.